

Jean-Marie Collin

TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

L'échec de 2015 mènera-t-il au succès de la Première Commission ?

GRIP

LES RAPPORTS DU GRIP 2015/4

© GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

chaussée de Louvain, 467
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

La reproduction est autorisée,
moyennant mention de la source et de l'auteur
Photo de couverture : Oleksiy Mark / Shutterstock.com

Prix : 6 Euros

ISSN : 2466-6734

Version PDF :
www.grip.org/fr/node/1843

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation permanente
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
www.educationpermanente.cfwb.be

Jean-Marie Collin

TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

L'échec de 2015 mènera-t-il au succès de la Première Commission ?

LES RAPPORTS DU GRIP 2015/4

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

LE TNP, UN TRAITÉ OBSOLÈTE ? 5

LES INITIATIVES DES PUISSANCES NUCLÉAIRES 8

UN PROJET DE DOCUMENT FINAL MINIMALISTE 11

ISRAËL S'INVITE AU TNP 14

ÉCHEC DU TNP ET SUCCÈS DES « HUMANITAIRES » : LA RÉVOLTE DES 107 16

DE NOUVELLES OPTIONS POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE ... 18

.... QUI SE DÉCIDERONT À LA PREMIÈRE COMMISSION 20

CONCLUSION 23

INTRODUCTION

Les quatre semaines de la 9e conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (dite « RevCon 2015 »), du 27 avril au 22 mai 2015, laisseront le souvenir d'une grande division. Ce Traité constitue la base du régime de non-prolifération nucléaire depuis son entrée en vigueur en 1970 et sa prorogation en 1995, mais les États Parties ne parviennent plus à se comprendre lorsqu'il s'agit du pilier « désarmement nucléaire », principalement défini à l'article VI du Traité.

Au cours de la session finale, le délégué de l'Afrique du Sud a déploré un « *manque de courage moral* » et osé une comparaison forte en affirmant que le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) « *avait dégénéré en l'expression de la volonté d'un petit nombre, comme cela était le cas sous le régime de l'apartheid* »[1]. Non moins stigmatisant, le Costa Rica a souligné que les trois conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires[2] avaient démontré que démocratie et désarmement nucléaire étaient compatibles, mais que cette démocratie n'avait pas encore gagné le TNP. Au lendemain de la RevCon 2015 se pose donc la question de la crédibilité du TNP, voire de son obsolescence. Une très faible minorité (les puissances nucléaires et quelques États sous parapluie nucléaire) a voulu maitriser les négociations et imposer ses idées, face à une majorité d'États pourtant arrivés avec la ferme intention de faire entendre leur voix.

Le résultat est contrasté : si cette RevCon 2015 a bel et bien été un échec, elle a aussi été une opportunité pour l'expression de réflexions sur des voies alternatives. Surtout, cet échec a provoqué l'émergence d'une nouvelle coalition de plus de 100 pays, rassemblés autour de l'Engagement autrichien (*Austrian Pledge*) – renommé « Engagement humanitaire » (*Humanitarian Pledge*) au cours de la conférence – et visant à « *combler le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires* »[3]. Cinq mois plus tard, cette coalition se trouve face à l'heure des choix : poursuivre cette nouvelle dynamique dans, ou en dehors, du système onusien.

1. *La Conférence des parties chargée d'examiner le TNP n'est pas parvenue à un consensus autour de son projet de document final*, Communiqué de presse des Nations unies, 22 mai 2015, www.un.org
2. Oslo (mars 2013), Nayarit (février 2014) et Vienne (décembre 2014). Voir Jean-Marie Collin : *Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires : un nouveau Forum du désarmement*, Note d'Analyse du GRIP, 25 avril 2013, www.grip.org/fr/node/880 ; *Conférence de Nayarit sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Un point de non-retour !*, Note d'Analyse du GRIP, 5 mai 2014, www.grip.org/fr/node/1283 ; *3e conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, un nouveau cycle d'actions*, Note d'Analyse du GRIP, 3 février 2015, www.grip.org/fr/node/1591.
3. Voir le texte de l'Engagement humanitaire à l'Annexe 2.

LE TNP, UN TRAITÉ OBSOLÈTE ?

Les 191 États Parties au TNP[4] étaient conviés à New York pour la 9e conférence d'examen[5]. Seuls 104 étaient présents. Le TNP reste un instrument juridique de base, dont ni les États dotés d'armes nucléaires (EDAN), ni les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN), ne souhaitent la remise en cause, malgré ses faiblesses et les divergences entre les Parties.

Le contexte international semblait moins négatif qu'en 2005[6] et plutôt propice à un bon déroulement de cette 9e RevCon. Ainsi, si la Corée du Nord restait un point préoccupant, en particulier sur la question épineuse de l'article X relatif au droit de retrait, peu d'États souhaitaient le porter en avant. De même, la crise iranienne s'atténuait, et les discours envers Téhéran furent moins véhéments, même si certains États (France, Arabie saoudite) conservaient un ton inquiet. Mais le climat était loin des paralysies de jadis. Des questions ont été soulevées à propos du programme nucléaire syrien, mais sans commune mesure avec les échanges de 2005. Quant à la crise ukrainienne, elle ne fut présente que dans les premiers discours du débat général, notamment lors d'un « match diplomatique » entre le secrétaire d'État américain J. Kerry et le vice-ministre russe des Affaires étrangères S. Ryabkov. Très vite il est apparu que l'essentiel des divergences se concentreraient sur le pilier « désarmement nucléaire ».

Aucun État ne conteste bien entendu la diminution des arsenaux nucléaires, comme le souligna la Chine dans une déclaration commune au nom du P5[7] : :*« La course aux armements nucléaires de la Guerre froide a pris fin. Les stocks mondiaux d'armes nucléaires sont à leur niveau le plus bas depuis plus d'un demi-siècle, c'est un résultat sans précédent des efforts de la part des États dotés d'armes nucléaires. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le nouveau traité START se traduira par le plus petit nombre d'armes nucléaires déployées aux États-Unis et par la Russie depuis les années 1950 »*.

Par contre, ce qu'une grande majorité des États contestent au P5, c'est la lenteur du processus de désarmement nucléaire, le non-respect du principe de « bonne foi » inscrit à l'article VI, et leur politique de modernisation des arsenaux nucléaires. De plus, ils dénoncent le fait que, des 24 actions concernant le désarmement nucléaire listées

4. Adhésions de l'Angola en 2010 et de l'État de Palestine en 2015. L'état du Traité est disponible à l'adresse : disarmament.un.org/treaties/t/npt
5. Toutes les déclarations des États et les documents officiels sont disponibles sur le site de l'ONU (www.un.org/en/conf/npt/2015/) et de l'ONG *Reaching Critical Will* (www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2015).
6. Différents évènements internationaux précédant la 7e conférence d'examen de 2005 ont tendu le climat : le début de la crise de prolifération avec l'Iran (en 2002), la découverte du réseau clandestin pakistanais Khan (en 2003), les négociations sur le programme nucléaire libyen (en 2003) et l'annonce nord-coréenne de son retrait du TNP (en janvier 2003).
7. Le P5 est composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU – la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis – c'est-à-dire les cinq États dotés d'armes nucléaires (EDAN) reconnu par le TNP (ceux qui ont fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif explosif nucléaire avant le 1er janvier 1967).

dans le document final adopté lors de la précédente RevCon en 2010[8], les plus importantes ne sont pas ou peu réalisées, notamment :

- Action n° 3 : « *Les États dotés d'armes nucléaires se doivent de redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires par des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales.* »
- Action n° 5 *: « Les États dotés d'armes nucléaires se doivent de progresser rapidement vers une réduction globale du stock mondial de tous les types d'armes nucléaires visés dans la mesure n° 3* ; *de réduire encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité.* »

Les ENDAN se sont appuyés *également* sur un point essentiel du document final de 2010 qui *« affirme que tous les États doivent faire un effort particulier pour établir le cadre nécessaire à l'instauration et à la préservation d'un monde sans armes nucléaires* ». C'est aussi dans cette optique que l'on doit comprendre les travaux engagés depuis 2011, par une majorité des ENDAN, sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Entretemps, ces travaux ont déjà conduit à trois conférences intergouvernementales : Oslo en mars 2013, Nayarit en février 2014 et Vienne en décembre 2014[9].

Alors que les ENDAN voulaient avancer sur le pilier « désarmement », il était manifeste que l'axe autour duquel les EDAN entendaient une nouvelle fois mobiliser la conférence était celui de la non-prolifération. Certes, la prolifération constitue toujours un risque. Mais il faut bien reconnaitre que les initiatives entreprises pour la combattre, tant dans le cadre du TNP qu'en dehors (notamment par des processus parallèles tels que les Sommets sur la sécurité nucléaire[10]) peuvent être considérées comme des succès. En effet, seuls quatre États ont acquis la bombe depuis l'ouverture à la ratification du TNP en 1968 : Israël, l'Inde et le Pakistan – trois pays non membres du TNP – et la Corée du Nord, toujours dans un flou juridique concernant son retrait ou non du TNP. Au cours de la même période, plus du double d'États ont renoncé à leur programme nucléaire militaire :

- Le Kazakhstan, la Biélorussie et l'Ukraine qui disposaient d'un arsenal nucléaire à la suite de la dislocation de l'Union soviétique, mais l'ont rétrocédé à la Russie.
- L'Irak et la Libye, qui ont été contraints – militairement ou diplomatiquement – de renoncer à leurs prétentions nucléaires militaires.
- Le Brésil, l'Argentine et la Suisse, qui ont décidé d'interrompre leurs programmes de développement nucléaire militaire.
- L'Afrique du Sud, qui a volontairement et unilatéralement éliminé son arsenal nucléaire.

En 2015, seuls les soupçons pesant sur un programme nucléaire militaire en Iran restaient préoccupants. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a jamais confirmé l'existence officielle d'un tel programme et l'accord signé le 14 juillet 2015 a

8. Document final - Conférence d'examen du TNP 2010, www.delegfrance-cd-geneve.org
9. Voir note n°2.
10. Fanielle Sylvain. *Le Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye 2014 : réussite ou occasion manquée ?* Note d'Analyse du GRIP, 30 avril 2014, Bruxelles. www.grip.org/fr/node/1281

mis un terme en principe définitif à ce dossier[11]. Par ailleurs, l'AIEA a annoncé que le protocole additionnel au TNP était signé par 146 États et en vigueur dans 125 États.

Quant au pilier « usage pacifique de l'énergie nucléaire » (article IV et V du TNP), hormis quelques États (dont l'Autriche) réticents à l'égard du nucléaire civil, il n'est évidemment contesté par personne. 443 réacteurs nucléaires sont en fonctionnement dans le monde, 65 sont en cours de construction et les propositions pour permettre à tous les États de maîtriser cette technologie sont généralement bien accueillies. La France a annoncé sa volonté de lancer une *Capacity Building Initiative* pour « *rassembler tous les États qui veulent travailler ensemble à identifier les moyens de mieux partager les compétences et à renforcer l'offre internationale d'assistance à la formation* »[12]. Outre le contrôle des connaissances pour éviter la prolifération des savoirs, l'objectif de la France et de nombreux pays est surtout d'assurer de nouveaux débouchés économiques à leurs industries électronucléaires, ce qui explique le consensus autour de ce pilier.

Les deux piliers « non-prolifération » et « usage pacifique de l'énergie nucléaire » fonctionnent donc plutôt bien. C'est la mise en œuvre du pilier « désarmement nucléaire » qui pose aujourd'hui problème : le « désarmement » comme le concevait le TNP en 1968 n'est plus adapté au monde actuel ; le danger nucléaire est toujours présent, le blocage des EDAN rend un progrès illusoire, et une majorité d'ENDAN semble désormais déterminée à prendre la main.

ÉTAT DES LIEUX DES PUISSANCES NUCLÉAIRES EN 2015

En 2015, neuf États possèdent ensemble environ 15 850 armes nucléaires opérationnelles, dont 4 300 sont déployées avec des forces opérationnelles. Quelque 1 800 sont maintenues en état d'alerte opérationnelle élevée.

	Ogives déployées	Autre ogives	Total des stocks
États-Unis	2 080	5 180	7 260
Russie	1 780	5 720	7 500
France	290	10	300
Royaume-Uni	150	65	215
Chine	-	260	260
Israël	-	- 80	- 80
Inde	-	90 - 110	90 - 110
Pakistan	-	100 - 120	100 - 120
Corée du Nord	...	...	6 - 8
Total	4 300	11 545	15 850

Données extraites du Sipri Yearbook 2015 (*Stockholm International Peace Research Institute*, www.sipri.org).

11. Boussois Sébastien. *L'accord iranien sur le nucléaire, une révolution géopolitique pour la région et pour le monde*, Note d'Analyse du GRIP, 27 juillet 2015, Bruxelles. www.grip.org/fr/node/1792
12. Voir www.francetnp.gouv.fr/capacity-building-initiative

LES INITIATIVES DES PUISSANCES NUCLÉAIRES

Hormis la Chine, tous les EDAN ont, au cours de la RevCon 2015, présenté des chiffres concernant leurs arsenaux ou évoqué des actions de transparence (telles que des visites de sites stratégiques par la France et par les États-Unis). Les États-Unis ont mis en exergue leur volonté d'avancer sur le désarmement nucléaire en rappelant les propositions faites par le président Obama à Berlin le 19 juin 2013. Devant la Porte de Brandebourg, cinquante ans presque jour pour jour après le « *Ich bin ein Berliner* » de son prédécesseur John F. Kennedy, il s'était déclaré prêt à engager et à négocier de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques, estimant pouvoir garantir la sécurité de l'Amérique en réduisant d'un tiers le nombre d'ogives nucléaires[13]. Un message manifestement adressé principalement à la Russie, qui s'empressa de rappeler le discours du président Poutine au *Club International Valdaï*, le 25 octobre 2014, au cours duquel il s'était lui aussi dit prêt « *pour les plus sérieuses et concrètes discussions sur le désarmement nucléaire* » [14].

Il faut aussi relever la publication du « Glossaire du P5 sur les termes clés dans le domaine nucléaire »[15]. Cette initiative commune du P5 – sous la direction de la Chine – a été présentée pour « *accroître la compréhension et la confiance mutuelles au sein du P5 et faciliter les discussions avec les États non dotés de l'arme nucléaire* ». Ce groupe de travail du P5 ayant été institué en 2011, on peut s'interroger sur les raisons de sa lenteur (absence de coordination ou de leadership ?) pour aboutir finalement à la rédaction d'un document aussi faible, puisqu'il précise d'emblée que « *les termes et définitions du glossaire ne sauraient engager juridiquement ou politiquement un État ou le P5 et ne préjugent en rien de leurs positions dans les discussions en cours ou de futurs accords internationaux et autres instruments juridiques* ».

Enfin, il convient de souligner que les États-Unis et la France, sans aucun doute conscients des faibles progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire, portent depuis plusieurs mois des projets qu'ils inscrivent dans une démarche dite « étape par étape » :

- Les États-Unis avaient déjà dévoilé leur « Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire » (*The International Partnership for Nuclear Disarmament Verification*) lors de la troisième conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, à Vienne en décembre 2014. Ils l'ont présenté une nouvelle fois avec le

13. Discours du président Obama à Berlin, le 19 juin 2013 (Voir : *Remarks by President Obama at the Brandenburg Gate -- Berlin, Germany*, sur www.whitehouse.gov
14. Créé en 2004, le Club de Valdaï est un forum international annuel qui a pour objectif de promouvoir le dialogue entre l'élite intellectuelle russe et internationale et de faire une analyse indépendante des événements politiques, économiques et sociaux de la Russie et du reste du monde.
15. Glossaire du P5 sur les termes clés dans le domaine nucléaire, www.china-un.org/eng/chinaandun/disarmament_armscontrol/npt/P020150429800995728299.pdf

soutien de l'organisation non gouvernementale *Nuclear Threat Initiative*[16]. Depuis mars 2015, 25 États ont adhéré à cette action qui part d'un constat logique : si le nombre d'armes nucléaires doit continuer à diminuer, les processus de vérification devront être de plus en plus complexes et fréquents pour garantir le résultat et déjouer les tentatives de tromperie. L'objectif est donc d'amener EDAN et ENDAN à travailler ensemble (ce qui sous-entend que les États non membres du TNP ne seraient pas associés) pour mieux aborder les difficultés techniques de vérification des accords de désarmement nucléaire et développer de nouvelles approches pour affronter le défi des vérifications à tous les stades du cycle de vie des armes nucléaires (production de matériaux, d'ogives, déploiement, stockage, démantèlement et élimination). Ce Partenariat prépare donc en quelque sorte le futur, quand le désarmement nucléaire aura eu lieu et atteint son niveau le plus bas... Il faut noter que cette action américaine est un prolongement à grande échelle du travail réalisé depuis 2008 par le Royaume-Uni avec l'organisation VERTIC, pour définir un processus de démantèlement des ogives nucléaires sans risquer la transmission de données confidentielles susceptibles d'alimenter la prolifération.

- La France se positionne comme leader sur la question des matières fissiles pour les armes nucléaires. Cela s'est traduit en 2014 par une intense activité au sein du groupe d'experts gouvernementaux mis en place à la suite de la résolution A/RES/67/53[17], et par le dépôt le 9 avril 2015 à la Conférence du désarmement (CD) d'un projet de « *Traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires* »[18]. L'objectif est de parvenir à diminuer et à plafonner la quantité de matières fissiles à travers le monde pour limiter le stock d'armes nucléaires. Ici encore, il s'agit donc bien d'une mesure de non-prolifération nucléaire, comme le confirme d'ailleurs l'Ambassadeur de France J.H. Simon-Michel de façon imagée : « *Chacun peut comprendre qu'avant de vider la piscine, il faut commencer par fermer le robinet* »[19]. Dans tous les cas, ce projet ne remettra pas en cause « l'équilibre stratégique » entre les puissances nucléaires. Son article 5 « Vérification » devrait permettre de disposer d'une base de connaissance approfondie sur les stocks des États. En revanche, l'article 6 « Activités nucléaires militaires non interdites » comporte un réel risque de tricherie ou de retour en arrière en laissant aux États la possibilité « *de poursuivre la production de matières fissiles pour des activités nucléaires militaires non interdites par le Traité* ». S'appuyant sur le Rapport Shannon[20] de 1995, une critique majeure de ce projet est de ne pas prendre en compte les stocks déjà constitués, et donc de ne pas véritablement s'inscrire dans un processus de désarmement nucléaire. L'initiative reste néanmoins positive : « *Ce projet de traité étant mûr et non discriminatoire* », selon Hélène Duchêne, Directrice des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement au ministère des Affaires

16. International Partnership for Nuclear Disarmament Verification, www.nti.org/about/projects/international-partnership-nuclear-disarmament-verification/
17. Résolution A/RES/67/53 adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2012. www.un.org/fr/ga/67/resolutions.shtml
18. Traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, disponible sur www.francetnp.gouv.fr
19. Lettre d'information parlementaire Désarmement et non-prolifération nucléaire, n° 4/2015, www.pnnd.org/newsroom document final mement nucléaire,jà conduit à trois
20. Rapport de l'Ambassadeur Shannon du 24 mars 1995 sur la mise en place d'un Traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur le site www.unog.ch (chercher « Shannon report »)

étrangères, il pourrait contribuer au déblocage du processus de la CD, au point mort depuis 18 ans.

Ces deux propositions sont donc intéressantes, mais elles s'inscrivent uniquement dans le processus de non-prolifération nucléaire, et en aucun cas dans celui du désarmement et de l'élimination des armes nucléaires. Il n'est dès lors pas étonnant que les ENDAN n'y aient accordé que peu d'attention, alors que les EDAN les jugent essentielles.

UN PROJET DE DOCUMENT FINAL MINIMALISTE

Comme dans toutes les négociations, la première ébauche (le premier *draft*) de document final est l'œuvre des diplomates, et toujours très éloignée du *draft* final qui doit recueillir le consensus. En ce qui concerne la RevCon de 2015, c'est à une véritable métamorphose que l'on assiste entre le premier *draft* du 8 mai 2015, et le *draft* final soumis le 22 mai 2015, singulièrement sur la question du pilier « désarmement nucléaire ». Très clairement, les EDAN ont repris la main au cours du processus, ne laissant aux ENDAN (emmenés par l'Autriche, la Suisse, l'Afrique du Sud, le Costa-Rica et le Mexique principalement) que la possibilité d'exprimer leurs doléances.

Le premier *draft*[21] du 8 mai était manifestement dominé par les porteurs de la « *dimension humanitaire du désarmement* ». Cette absence de la marque du P5 s'explique par son absence d'unité, principalement en raison des tensions directes entre les États-Unis et la Russie dans le contexte de la crise ukrainienne. Mais il faut aussi relever une division entre les acteurs du P5 qui s'est accentuée tout au long du processus des conférences sur l'impact humanitaire : d'un refus unanime de participer à Oslo en mars 2013, à une absence de position commune pour celle de Nayarit en février 2014, et finalement une participation des États-Unis et du Royaume-Uni à Vienne en décembre 2014.

Outre la demande de poursuivre les mesures de désarmement entérinées par le document final de la RevCon de 2010, le premier *draft* fait mention avec force – en préambule et dans le texte – du concept et des trois conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Il met également en avant « l'Engagement de l'Autriche »[22] (*Austrian Pledge*) comme étant le fait d'une majorité d'États qui estiment nécessaire d'établir « *un cadre juridique pour la pleine mise en œuvre de l'article VI* ». Le premier *draft* tentait aussi d'imposer aux EDAN une échéance précise, 2020, pour « éliminer les armes nucléaires de leur doctrine de sécurité et d'abandonner les concepts et politiques qui prévoient l'utilisation d'armes nucléaires en premier ». Enfin, ce premier texte exhortait tous les États à rencontrer des Hibakusha[23] et à participer aux commémorations d'Hiroshima et de Nagasaki afin de susciter l'éveil des consciences sur les enjeux du désarmement nucléaire.

Les *drafts* des 12 et 15 mai 2015 seront expurgés d'un certain nombre de points jugés incompatibles avec la posture des EDAN : *exit* la date butoir de 2020, les Hibakusha et

21. Les versions successives de ces documents sont disponibles sur le site de *Reaching Critical Will*, www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2015
22. Document présenté le 9 décembre 2014, disponible sur le site du ministère autrichien des Affaires étrangères, www.bmeia.gv.at
23. Hibakusha (被爆者/被曝者), est un mot japonais qui désigne les survivants des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki.

les 70e commémorations des bombardements nucléaires. Les conséquences humanitaires sont maintenues, mais leur portée diminuée, en n'établissant plus de lien direct entre ce risque de catastrophe humanitaire et l'importance d'éliminer ces armements. Parallèlement, la référence à l'Engagement autrichien est toujours bien présente, mais les objectifs des *Building Blocks*[24] sont mis en exergue (alinéa 19).

L'ultime version, sur laquelle les États semblaient d'accord puisqu'aucun ne l'avait ouvertement contestée lors de la session finale du 22 mai, sera finalement une illustration du fossé abyssal qui sépare la poignée d'États dotés (rejoints par quelques États sous parapluie nucléaire) et la grande majorité des États non dotés. Le texte prend note « *des différentes déclarations conjointes portant sur la dimension humanitaire des armes nucléaires* » (alinéa 138), reliant ainsi la déclaration de l'Autriche du 28 avril 2015 (cosignée par 159 États) et celle de l'Australie (cosignée par 26 États), dont les finalités sont pourtant bien différentes. La première rappelle les conclusions d'Oslo, Nayarit et Vienne sur les risques des armes nucléaires, tandis que la seconde ne prend pas acte du danger d'un accident nucléaire, cette hypothèse étant récusée par les puissances nucléaires. Néanmoins, les deux déclarations souhaitent un processus d'élimination des armes nucléaires, processus qui doit être rapide pour les « 159 », mais étape par étape pour les « 26 » et seulement si « *les conditions qui faciliteraient cette importante réduction des arsenaux nucléaires* » sont réunies.

Comme le souhaitait la France, l'argument selon lequel il faudrait de « *nouvelles informations crédibles portant sur les conséquences dévastatrices de l'utilisation des armes nucléaires* » a également été rayé du projet final. Il en sera de même pour toute référence directe à la modernisation des arsenaux, remplacée par le simple constat que « *la Conférence prend note de la préoccupation des États non dotés face au* développement de nouveaux types d'armes nucléaires » (alinéa 132). Effacée également toute référence à un calendrier, libérant ainsi les EDAN de toute contrainte temporelle pour leurs initiatives de désarmement. À cet égard, le document final a d'ailleurs préféré le terme « *réductions rapides* » plutôt qu'élimination (alinéa 154.6).

Autre inflexion notable par rapport au document initial, les références aux commémorations d'Hiroshima et de Nagasaki, aux Hibakusha et aux victimes des essais nucléaires sont finalement réduites à leur plus simple expression, le texte se bornant à rappeler qu'à « *la lumière de la 70e année depuis la fin tragique des ravages de la seconde Guerre mondiale, la Conférence encourage tous les États, à poursuivre et à intensifier les efforts pour sensibiliser le public aux champs du désarmement et de la non-prolifération y compris à travers des interactions et des partages d'expériences avec des personnes et des communautés touchées directement par les armes nucléaires pour avoir cette connaissance de l'impact humanitaire* » (alinéa 154.18).

Malgré la faible portée générale de ce *draft*, deux mesures sont toutefois à souligner, en ce sens qu'elles pourraient contribuer à une amélioration en termes de transparence et

24. L'objectif des « *Building Blocks* » est de parvenir à identifier des mesures pratiques et communes entre les EDAN et ENDAN pour faire avancer le désarmement nucléaire en se basant non pas sur ce qui les oppose mais sur un objectif commun. C'est une démarche parallèle au processus dit « étape par étape » qui permet d'inclure d'autres acteurs étatiques.

de relance de véritables discussions sur l'élimination des armes nucléaires. Tout d'abord l'alinéa 154.11, qui prévoit que les États dotés d'armes nucléaires devront présenter en 2017 et en 2019 un rapport – à l'instar de celui présenté en 2014 en application de la mesure n° 5 du Plan d'action 2010 – portant sur les progrès accomplis en matière de désarmement. Ce point est important car il contraindra les États dotés à communiquer sur leur action, ou inaction... Ensuite, l'alinéa 154.19, qui recommande la création d'un groupe de travail à composition non limitée (*Open-Ended Working Group* – OEWG) par l'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa 70e session qui s'est ouverte le 15 septembre 2015, afin d'« *identifier et élaborer des mesures efficaces pour la pleine mise en œuvre de l'article VI* ». Il est cependant regrettable que cet OEWG soit appelé à travailler sur la base du consensus.

Il ne fait aucun doute que les États et la société civile[25] qui souhaitent accélérer le désarmement nucléaire lors des débats à la Première Commission de l'ONU en octobre 2015 prendront appui sur les quelques mesures positives évoquées dans le *draft* final du 22 mai, même s'il marque un recul en prenant peu en compte les avancées sur la dimension humanitaire et en laissant aux EDAN la liberté de décider du temps du désarmement. Malgré la faiblesse de ce document, aucune délégation n'a cependant choisi de bloquer le consensus en raison d'un désaccord sur le pilier désarmement. Les ENDAN auraient sans doute pu, ou dû, le faire car, comme le souligne Ray Acheson dans son édito[26] du NPT Review, ce *draft* était celui des États dotés et « *ne pas accepter ce texte ne serait pas un acte d'obstruction. Ce serait un acte de leadership courageux par des gouvernements qui croient que les armes nucléaires sont injustes, indéfendables, horribles, catastrophiques, des armes de terreur inacceptables* ». Aveu de faiblesse politique, aucun ENDAN n'a posé un tel acte. Mais la surprise est venue d'ailleurs.

25. Ware Alyn, *The NPT Phoenix – Success from the ashes of failure ?* , 24 mai 2015, sur le site www.unfoldzero.org
26. NPT News in Review, Vol. 13, N° 3, 5 mai 2015, sur le site www.reachingcriticalwill.org

ISRAËL S'INVITE AU TNP

Alors qu'un consensus sur un document vidé de tout ce qui pouvait fâcher les EDAN semblait acquis, l'ultime session du 22 mai 2015 apportera un cinglant démenti : trois États, et non des moindres, annoncèrent finalement leur refus d'approuver le document final :

- Les États-Unis : « *Nous étions prêts à avaliser un consensus sur toutes les autres parties du projet de document final portant sur les trois piliers du Traité, désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Malheureusement, les éléments de langage concernant la tenue de la Conférence visant à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ne sont pas compatibles avec nos objectifs politiques de longue date* » ;
- Le Royaume-Uni : « *Nous avons toujours su que ce serait difficile et sommes déçus de ne pas pouvoir finalement nous joindre au consensus sur le document final. Je devrais noter en particulier que nous sommes déçus que nous ne puissions pas trouver de terrain d'entente sur la façon d'accomplir des progrès sur la zone du Moyen-Orient. Cette seule question a été un obstacle pour nous* » ;
- Le Canada a exprimé ses profonds regrets en indiquant qu'il « *n'y avait pas de consensus possible* » car le processus de Conférence sur les armes de destruction massive au Moyen-Orient ne répond pas aux préoccupations de tous les États de la région, y compris d'Israël. L'Ambassadeur ajouta également que « *la proposition de fixer une date pour cette Conférence qui n'aurait pas pu être repoussée ne semble pas viable* ».

C'est donc sur la question d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ZEAN/ZEADM) que la 9e conférence d'examen aura finalement trébuché. Ainsi, « *une fois de plus, comme ce fut le cas en 1995 et en 2010, la question du Moyen-Orient et de la capacité nucléaire israélienne fut un facteur décisif de la réussite ou de l'échec d'une Conférence d'examen*[27] ». Il importe pourtant de bien se souvenir que c'est précisément l'adoption d'une résolution portant sur le Moyen-Orient (l'Égypte étant le porteur de ce projet depuis 1974) qui permit d'obtenir la prorogation indéfinie du TNP lors de la 5e RevCon en 1995. Jusqu'en 2010, aucune avancée majeure ne fut possible pour la mise en œuvre d'une ZEAN/ZEADM au Moyen-Orient, provoquant souvent la frustration et la colère de l'Égypte et des pays arabes. Le document final de la Conférence d'examen de 2010 prévoyait de convoquer, en 2012 au plus tard, une conférence à laquelle auraient pris part tous les États du Moyen-Orient en vue de la création de cette ZEAN/ZEADM. Malgré la désignation de la Finlande comme pays hôte et la nomination du facilitateur Jaakko Laajava, cette conférence fut reportée *sine die*, ruinant les espoirs portés par le document final de 2010.

27. Finaud Marc, *The Failed Non-Proliferation Treaty Review Conference : Cyclical Pattern or Paradigm Change ?*, GCSP, 10 juin 2015, sur le site www.gcsp.ch

C'est à la suite de cette énième frustration que l'Égypte décida – avec ses alliés de la Ligue arabe – d'imposer dans le document final de 2015 un processus d'action, tout en sachant qu'il allait vraisemblablement échouer. Il était prévu en effet que le Secrétaire général des Nations unies convoquerait une conférence, associant ou non tous les États de la région, sur le lancement de négociations visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, au plus tard pour le 1er mars 2016. Le mandat était donc bien plus exigeant que celui de 2010.

Après l'annonce du refus des trois pays précités d'approuver le texte final – et cela afin de satisfaire aux exigences d'Israël[28] qui, il convient de le rappeler, n'est pas Partie au TNP – on relèvera que c'est l'Iran, ennemi d'Israël et jusqu'il y a peu pointé du doigt comme « État proliférateur » qui demanda une suspension de séance pour tenter une ultime médiation et arriver au consensus. Sans succès, ce qui amena l'Ambassadeur iranien à regretter que deux États dépositaires du TNP (les États-Unis et le Royaume-Uni) sauvegardaient « *les intérêts d'un État particulier non membre au traité* [Israël] *mettant en danger la paix et la sécurité de la région par le développement d'armes nucléaires* ». Pour l'Égypte, c'est un nouvel échec diplomatique, tandis que l'Afrique du Sud déplorait avec sévérité un « *manque de courage moral* », accusant le processus de la RevCon d'avoir « *dégénéré en l'expression de la volonté d'un petit nombre, comme cela était le cas sous le régime de l'apartheid* ».

De leur côté, les représentants des trois autres puissances nucléaires s'exprimèrent de manière beaucoup plus diplomatique :

- La France, en soulignant ne pas s'être prononcée sur la conférence du Moyen-Orient et rappelant sa disposition à poursuivre le travail engagé avec la feuille de route de 2010 ;
- La Chine, en indiquant qu'elle soutenait le projet d'une conférence telle que prévue dans le document final de 2010, et qu'il fallait continuer de croire dans le TNP « *qui demeure la pierre angulaire du désarmement nucléaire* » ;
- La Russie, en exprimant sa surprise face à l'absence de consensus du fait de deux États co-auteurs de la résolution de 1995, et en précisant qu'elle aurait été favorable à la tenue d'une telle conférence avant le 1er mars 2016.

Ces péripéties ont porté un coup sévère à pertinence et à la crédibilité du TNP. En effet, ce n'est pas tant l'absence de consensus sur un document final qui pose problème, mais bien l'influence qu'un État, en l'occurrence Israël, non Partie à ce traité et donc non soumis aux obligations de ce traité, peut avoir sur son fonctionnement. Un fait relevé par l'Afrique du Sud, qui s'inquiète de cette « *situation perverse* ».

28. Israël qui était pour la première fois présent à cette 9e conférence d'examen, à titre d'observateur, multiplia les échanges diplomatiques avec les États-Unis pour s'assurer de leur soutien.

ÉCHEC DU TNP ET SUCCÈS DES « HUMANITAIRES » : LA RÉVOLTE DES 107 [29]

La tradition voudrait, « *selon un mouvement de balancier dont le TNP est coutumier*[30] », que l'échec de cette 9e conférence était prévisible. La conférence de 2010 fut un succès, dans une ambiance positive et constructive ; celle de 2015 était donc condamnée à échouer. Et effectivement, en première lecture, la RevCon 2015 peut être interprétée comme un échec, faute d'accord sur un nouveau document final porteur de nouvelles obligations. Mais cette analyse serait réductrice et occulterait les nouvelles opportunités offertes par le succès de l'Engagement humanitaire.

Dans les conclusions de la troisième conférence sur l'impact humanitaire à Vienne en décembre 2014, l'Autriche exposa un texte intitulé *Austrian Pledge*, ou « Engagement autrichien », par lequel elle s'engageait à « *identifier et appliquer des mesures efficaces pour combler le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires* ». Soucieuse vraisemblablement de séduire un maximum d'États avec ce document, l'Autriche ne précisait toutefois pas la voie juridique qui lui semblait la mieux appropriée pour parvenir au désarmement nucléaire : Traité d'interdiction, ou Convention sur les armes nucléaires. Une décision compréhensible, compte tenu des débats en cours dans plusieurs États, pour un document qui avait pour objectif de rassembler et non de créer d'emblée une nouvelle division. L'Engagement autrichien se fixe trois objectifs :

- Promouvoir et poursuivre l'impératif humanitaire dans toutes les enceintes et plus particulièrement lors de la conférence d'examen du TNP.
- Proposer un programme de travail pour réfléchir sur la manière de combler le vide juridique existant sur les armes nucléaires, seules armes de destruction massive non régies par un instrument juridique comparable aux conventions sur les armes chimiques et biologiques.
- Encourager les États Parties au TNP à réaffirmer leur engagement en faveur de ce traité, en particulier de son article VI, assurant ainsi une réussite de la conférence d'examen.

L'*Austrian Pledge* fut rapidement endossé par de nombreux États. Le 27 avril 2015, dès le premier jour de la conférence, le nombre de signataires était de 70 et ne cessa de croitre au fil des jours, grâce notamment à un intense lobbying de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), une coalition d'organisations non gouvernementales[31]. Le 18 mai 2015, forte de ce succès diplomatique, l'Autriche

29. Hall Xanthe, *Outcome ? What Outcome ?*, 25 mai 2015, sur le blog de l'IPPNW peaceandhealthblog.com
30. Hautecouverture Benjamin, *Faut-il s'inquiéter de la 9e conférence d'examen du TNP*, Observatoire de la non-prolifération n° 104, CESIM, mars 2015, www.cesim.fr/observatoire/fr/104/chronique/
31. Le site d'ICAN : www.icanw.org/ et de sa branche française : icanfrance.org/

a renforcé cet engagement pour lui donner une portée internationale en le renommant *Humanitarian Pledge*[32]. Le fond du texte ne change pas, mais le « nous » remplace désormais le mot « Autriche ». Le 22 mai 2015, dernier jour de la conférence, le nombre de signataires est passé de 99 à 107 en quelques heures, et atteindra 117 dans les mois suivants[33].

Parmi les signataires se retrouvent logiquement les principaux leaders du désarmement nucléaire (Afrique du Sud, Costa Rica, Égypte, Indonésie, Mexique, Philippines). Le Danemark, le Saint-Siège, la Nouvelle Zélande, la Norvège et la Suisse, qui étaient pourtant parmi les premiers à soutenir la première résolution sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire[34] le 2 mai 2012, sont quant à eux étonnamment absents. Le continent africain ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes apportent le plus gros des troupes, suivi des pays d'Asie du Sud-Est, de la péninsule arabique (Arabie saoudite, Koweït, Émirats arabes unis) et enfin, quelques européens (Andorre, Chypre, Irlande, Macédoine, Malte, Lichtenstein).

L'échec de la 9e RevCon ne doit pas occulter cette réussite : 117 États se sont engagés « à poursuivre l'impératif de sécurité humaine pour tous et à promouvoir la protection des civils face aux risques induits par les armes nucléaires », démontrant ainsi une cohésion forte pour travailler à la rédaction d'un instrument juridique. L'échec cache donc un succès inattendu et prometteur, comme l'ont souligné plusieurs États lors de la session finale du 22 mai 2015 :

- L'Irlande : « *Quoiqu'il en soit, le niveau de soutien important sur la discussion de l'impact humanitaire, y compris au sein d'un nombre croissant d'organisations de la société civile, d'organisations internationales, y compris le CICR démontre, sans aucun doute, que les paramètres de notre discussion sur le désarmement nucléaire ont changé pour toujours. Telle est la nouvelle réalité*. »
- Palaos : « *L'engagement humanitaire présenté lors de cette conférence d'examen, apporte une base très forte pour lancer des négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires. C'est en substance, le document final de cette conférence*. »
- L'Autriche prendra la parole au nom de 50 États : « *Les échanges de vues dont nous avons été témoins au cours de ce cycle d'examen démontrent qu'il existe un large fossé qui se présente dans de nombreux aspects fondamentaux sur ce que doit signifier le désarmement nucléaire. Il y a un fossé avec la réalité, une lacune dans la crédibilité, un fossé dans la confiance et un écart moral.* »

32. Voir le texte de l'Engagement à l'Annexe 2.
33. Au 30 septembre 2015, dix États (notamment la Mongolie, le Kazakhstan, la Serbie) se sont ajoutés à la liste, portant le nombre de signataires à 117. La liste complète et actualisée de tous les États signataires est disponible sur le site d'ICAN International.
34. *Joint Statement on the humanitarian dimension of nuclear disarmament by Austria, Chile, Costa Rica, Denmark, Holy See, Egypt, Indonesia, Ireland, Malaysia, Mexico, New Zealand, Nigeria, Norway, Philippines, South Africa, Switzerland*, 2 mai 2012, sur le site www.reachingcriticalwill.org/documents/statements

DE NOUVELLES OPTIONS POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE …

L'avantage d'une RevCon réussie, c'est qu'une nouvelle dynamique s'installe, un nouveau cap est donné. Ce n'est plus le cas en 2015, et l'année blanche que sera 2016 pourrait bien renforcer l'incertitude quant au fonctionnement et l'avenir du TNP et plus spécifiquement de son pilier « désarmement nucléaire ».

Cette perspective a amené l'Afrique du Sud[35], par la voix de son Ambassadeur Abdul Samad Minty (membre de *Global Zero*), à rappeler avec fermeté aux puissances nucléaires leurs responsabilités. Au terme de la RevCon de 2000, rappela l'Ambassadeur, les puissances nucléaires avaient pris un « *engagement sans équivoque à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par-là même au désarmement nucléaire à réaliser en vertu de l'article VI* » (point 6 des 13 étapes). Un engagement repris et réinscrit dans la mesure n° 3 du document final de 2010 : « *pour exécuter l'engagement qu'ils ont pris sans équivoque de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires* ». Or l'ambiguïté est permanente et aucune étape supplémentaire n'a été inscrite dans le document final de 2015. Ces engagements constamment reniés annihilent le caractère universel du TNP, de plus en plus perçu comme un instrument juridique maintenu dans l'intérêt des seules puissances nucléaires. Une évolution que l'Ambassadeur Minty considère comme un danger et un appel implicite à la prolifération. C'est l'avenir même du TNP qui est en questionnement.

Faute d'un nouveau plan d'action défini à la RevCon 2015, avec un TNP en rade pour au moins une année, quelles seraient donc les voies alternatives pour poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire ? Outre l'approche classique étape par étape défendue par les cinq puissances dotées, deux autres options ont été exprimées[36], l'une par la *New Agenda Coalition*, l'autre par le *Non-Aligned Movement* :

- Par la voix de l'Irlande et avec le soutien d'une partie des ONG[37], la « Coalition pour un nouvel ordre du jour » (*New Agenda Coalition* – NAC[38]), a proposé quatre processus possibles pour conduire au désarmement nucléaire : « *a) Une convention générale relative aux armes nucléaires* ; *b) un traité d'interdiction des armes nucléaires* ; *c) un accord-cadre d'instruments complémentaires* ; *ou d) un arrangement hybride* ». Chacune de ces options est développée dans un document de travail intitulé

35. *Nuclear powers should fulfill 'unequivocal undertaking,' says South African ambassador*, The Asahi Shimbun, 25 mai 2015, ajw.asahi.com/article/views/opinion/AJ201505250086
36. Tous les textes des exposés sont disponibles sur le site www.reachingcriticalwill.org, sous le titre "Statements to the 2015 NPT Review Conference".
37. Ware Alyn, *Statement on behalf of the Group of Non-Governmental Experts from Countries Belonging to the New Agenda Coalition*, 1er mai 2015, sur le site www.reachingcriticalwill.org
38. Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle-Zélande.

« *Mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire – Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* »[39], qui appelle à la mise en œuvre d'un instrument juridiquement contraignant et vérifiable de désarmement nucléaire comme une mesure nécessaire pour la mise en œuvre l'Article VI du TNP.

- Par ailleurs, les 120 pays du « Mouvement des non-alignés » (*Non-Aligned Movement* – NAM) a proposé un agenda sur quinze ans pour procéder à l'élimination complète et irréversible des armes nucléaires[40]– et de manière vérifiable. Ce processus devra « *engager des négociations sur une convention générale relative aux armes nucléaires qui prévoie un programme échelonné, assorti d'un calendrier précis, en vue de l'élimination complète des armes nucléaires* ». En trois paliers – 2015/2020, 2020/2025, 2025/2030 – le processus monte en puissance : de l'arrêt de la production de matières fissiles à des actions de transparences, puis à l'entrée en vigueur d'une convention et enfin à l'élimination de toutes les armes nucléaires et à la reconversion des infrastructures nucléaires militaires.

39. NPT/CONF.2015/WP.9 : *Mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire : Document de travail présenté par la Nouvelle-Zélande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud)*, www.un.org
40. NPT/CONF.2015/WP.14 : Éléments proposés en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des armes nucléaires : Document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, www.un.org

.... QUI SE DÉCIDERONT À LA PREMIÈRE COMMISSION

Le projet de document final de la RevCon 2015 n'ayant pas franchi le cap du *draft*, les engagements des États reposent donc toujours sur le document final approuvé à la fin de la RevCon 2010. Que sortira-t-il, dans les mois à venir, des divisions révélées par cet échec de la RevCon 2015 d'une part, mais aussi des positions innovantes adoptées par les signataires de l'Engagement humanitaire d'autre part ?

Pour les EDAN, l'avenir est tout tracé. Comme l'a souligné la France dans son intervention finale du 22 mai 2015, il consiste à s'en tenir strictement au processus du TNP, ce qui signifie selon toute vraisemblance, une année blanche en 2016, comme il est de tradition après chaque RevCon. Une perspective dont ne peuvent se satisfaire ni les États signataires de l'Engagement humanitaire, ni de nombreux acteurs de la société civile, qui entendent bien profiter de la dynamique créée par les trois conférences sur l'impact humanitaire et l'initiative autrichienne. Une dynamique qui leur ouvre deux options :

Une conférence intergouvernementale en dehors de l'ONU

La société civile espère le lancement en 2016 d'une première conférence intergouvernementale pour travailler sur les moyens de « *combler le vide juridique* » existant sur les armes nucléaires. Tous les regards sont tournés vers l'Afrique du Sud. Fort de son histoire d'ancienne puissance nucléaire et des positions prises par son Ambassadeur au cours de la RevCon 2015, ce pays dispose d'une légitimité largement reconnue pour l'organisation d'un tel événement.

Mais cet espoir de voir l'Afrique du Sud prendre un tel leadership pourrait faire long feu. Dans son discours à la 70e Assemblée générale des Nations unies (AGNU), le 28 septembre 2015, le président sud-africain Jacob Zuma[41] a pris soin de rappeler que l'échec du TNP « *est un revers majeur dans notre engagement à débarrasser le monde des armes de destruction massive, et en particulier les armes nucléaires* ». Il a également souligné qu'il « *ne peut y avoir de bonnes mains pour les armes nucléaires* [...], *que les conséquences humanitaires de la détonation d'une arme nucléaire seraient catastrophiques pour l'humanité* ». Mais il n'a annoncé aucune initiative particulière de son pays... Par ailleurs, plus le temps passe, moins probable est cette conférence car

41. Déclaration du Président Jacob Zuma, 70e Assemblée générale des Nations unies, 28 septembre 2015, gadebate.un.org/fr/70/afrique-du-sud

un autre processus, à l'ONU cette fois, devrait être proposé en décembre 2015 lors des débats de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, qui traite des questions de désarmement et de sécurité internationale[42].

Une Conférence au sein de l'ONU

Cette solution, mentionnée dans le *draft* final (alinéa 154.19) et bénéficiant d'un soutien assez large tant d'États signataires que non-signataires de l'Engagement humanitaire, consisterait en la création en 2016, dans le cadre de l'ONU, d'un « Groupe de travail à composition non limitée » (*Open-ended Working Group* – OEWG). En 2013, un OEWG avait réuni des États considérés comme « pro-désarmement » (Costa-Rica par exemple) et « pro-dissuasion » (dont Allemagne), mais aucune puissance dotée n'était présente. L'enjeu serait cette fois de réunir EDAN et ENDAN. Si la Première Commission adopte en décembre 2015 une résolution visant à créer ce groupe de travail à composition non limitée, alors les sessions de travail pourraient rapidement commencer à Genève et se répartir au long de l'année 2016.

La société civile apparaît cependant divisée devant cette perspective, certains y voyant le risque d'aboutir à un OEWG qui ne serait qu'un clone de la Conférence du désarmement (CD), et de perdre ainsi l'année 2016[43]. D'autres, tout en rappelant l'exemple du Traité sur le commerce des armes qui a pris naissance dans un OEWG, y voient en revanche une opportunité pour relancer concrètement les discussions autour d'un futur instrument juridique[44]. Mais tous se rejoignent sur un constat : contrairement à la CD, ce groupe de travail ne doit pas fonctionner selon la règle du consensus, sous peine de souffrir de la même stérilité.

Une autre inconnue concerne le mandat qui sera confié à cet OEWG. Le *draft* final stipule qu'il devra « *identifier et élaborer des mesures efficaces pour la pleine mise en œuvre de l'article VI* », ce qui devrait permettre au Groupe de travail de formuler des recommandations pour la reprise de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il est vraisemblable que deux des options proposées par la « Coalition pour un nouvel ordre du jour » seront discutés : l'option d'une convention générale relative aux armes nucléaires, et celle d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Mais à nouveau, c'est du poids diplomatique et de la volonté des États qui porteront la résolution instituant ce groupe de travail, que dépendra la force de son mandat.

42. L'Assemblée générale des Nations unies comporte six « Grandes Commissions », la Première portant sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. www.un.org/fr/ga/first/index.shtml
43. Borrie John, *Back to the Future... again... on an OEWG ?*, 15 septembre 2015, unidir.ilpi.org/?p=394
44. Unfold Zero, *UN General Assembly to re-open the door to a nuclear-weapon free world ?*, 2 septembre 2015, sur le site www.unfoldzero.org

CONCLUSION

L'un des grands bénéfices des trois conférences intergouvernementales sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (Oslo en mars 2013, Nayarit en février 2014 et Vienne en décembre 2014) a été la reconnaissance explicite du risque de détonation d'une arme nucléaire par un usage délibéré, par malveillance ou par accident. L'échec de la 9e conférence d'examen du TNP, outre qu'elle fut une perte de temps comme l'ont souligné la campagne ICAN et de nombreux États, laisse la communauté internationale sans aucune tentative de réponse aux dangers que sont pour l'humanité les armes nucléaires.

La feuille de route du document final de la RevCon 2010 reste d'actualité, mais l'absence de résultats tangibles depuis cinq ans entame sérieusement sa crédibilité. Il n'existe manifestement de la part des EDAN aucune volonté ni intention de réduire leurs arsenaux nucléaires, et encore moins de les éliminer. Les « flops » des initiatives américaine et française illustrent bien le fossé qui sépare d'un côté ceux qui se satisfont d'un contrôle des armements et d'une maitrise de la prolifération, et de l'autre les avocats d'un monde sans armes nucléaires.

Le TNP reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération, ce que personne ne remet en question. Le problème est qu'il n'est plus *que* cela : le pilier « désarmement nucléaire » est dans un état de mort clinique. Il est trop facile de dire que « *le TNP devient l'otage d'autres débats* »[45], qu'ils concernent l'impact humanitaire ou la création de ZEAN, qui distraient de l'essentiel, divisent les sessions et seraient la cause de cet échec. Cet échec résulte d'abord et avant tout de l'immobilisme et de l'intransigeance des États dotés et des pays appartenant à des alliances nucléaires.

Au lendemain du 22 mai 2015, l'espoir était fort de voir l'Afrique du Sud prendre l'initiative d'une nouvelle conférence intergouvernementale prolongeant la dynamique initiée par les conférences sur l'impact humanitaire. Quelles qu'en soient les raisons – réalisme, faiblesse diplomatique, ou pressions internationales – Pretoria ne semble pas prêt à endosser une telle charge. Le contournement du processus onusien classique (TNP, CD) par des États signataires de l'Engagement humanitaire semble dans l'impasse. Tout porte donc à croire que c'est une solution onusienne, via l'instauration d'un OEWG, qui s'imposera. Stratégiquement, cette solution pourrait contribuer à atténuer les divisions entre États signataires de l'Engagement humanitaire et États dotés ou sous parapluie nucléaire. Elle donne à ces derniers l'opportunité de démontrer leur bonne foi et de travailler dans le respect de « *l'esprit et la lettre du Traité de non-prolifération, en vue d'une prohibition totale de ces instruments* » comme l'a

45. Grand Camille, *De l'échec de la conférence d'examen du TNP*, Observatoire de la non-prolifération n° 106, CESIM, mai 2015, http ://www.cesim.fr/observatoire/fr/106/chronique/

souligné le Pape François[46] à l'ONU le 25 septembre 2015. Une opportunité à saisir pour éviter une radicalisation irréversible des positions des uns et des autres.

46. Discours du Pape François, ONU 25 septembre 2015, www.eglise.catholique.fr/actualites/405357-discours-du-pape-francois-a-lonu/

LA BELGIQUE À LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DU TNP 2015

La Belgique a signé le Traité de non-prolifération le 20 août 1968, et l'a ratifié le 2 mai 1975. Membre de l'OTAN, la Belgique accueille depuis 1963 des armes nucléaires américaines prépositionnées, une vingtaine de bombes B-61 entreposées sur la base aérienne de Kleine-Brogel dans le Limbourg.

La question de la compatibilité de ce « partage nucléaire » avec les engagements TNP fait toujours débat. L'article I du TNP interdit aux États dotés d'armes nucléaires (EDAN) de transférer directement ou indirectement des armes nucléaires vers les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) et, réciproquement, l'article II interdit aux ENDAN d'accepter directement ou indirectement un tel transfert. La notion de « stationnement » est cependant absente des articles I et II du TNP. Les États-Unis et les membres de l'OTAN[47] considèrent qu'un « simple stationnement » d'armes nucléaires dont le contrôle reste entre les mains des États-Unis n'est pas interdit et ne peut être assimilé à la notion de « transfert » direct ou indirect visée par les articles I et II. Un autre argument est que ce déploiement d'armes nucléaires est antérieur à l'entrée en vigueur du TNP. Plusieurs États et représentants de la société civile contestent cette interprétation et, selon une lecture sans doute plus conforme à l'esprit du TNP, soulignent que le stationnement d'armes nucléaires sur son sol place *de facto* la Belgique en porte-à-faux par rapport à ses obligations découlant du TNP.

L'Ambassadrice Bénédicte Frankinet[48], représentante permanente de la Belgique aux Nations unies à New York, a indiqué lors de son discours général que la « *Belgique est fermement attachée à l'objectif d'un monde sans arme nucléaire* » dans un processus « *graduel* », en d'autres termes « étape par étape » comme le soutient la France et les autres partenaires de l'OTAN. La Belgique estime toutefois que « *Le désarmement nucléaire complet se produira lorsque les pays dotés de l'arme nucléaire ne ressentiront plus le besoin de les détenir* », ce qui laisse entendre que le tempo du désarmement est n laissé à la discrétion des EDAN, et qu'il ne faut pas s'attendre à une initiative particulière venant de Bruxelles.

La Belgique a participé aux trois conférences intergouvernementales sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (Oslo, Nayarit, Vienne), mais n'a pas soutenu les différentes déclarations sur cette dimension lors des PrepCom et des Assemblées générales de l'ONU. Remarquons cependant qu'*à la différence de la France par exemple*, la Belgique utilise des éléments de langage – *« impact humanitaire des armes nucléaires »*, « *conséquences catastrophiques* » – semblables à ceux de la coalition ICAN et des *États* soutenant ces déclarations. La Belgique se félicite d'ailleurs « *des initiatives nous permettant d'améliorer notre compréhension de l'impact humanitaire des armes nucléaires* » et Madame Frankinet a insisté dans son discours sur la nécessité de lier les exigences de sécurité et la

47. Collin Jean-Marie, *Les armes nucléaires de l'OTAN : fin de partie ou redéploiement ?*, Rapport du GRIP, janvier 2009, Bruxelles, www.grip.org/fr/node/554
48. Belgique, Débat général, Déclaration de S. E. Madame Bénédicte Frankinet ambassadeur représentant permanent, 28 avril 2015, www.un.org/en/conf/npt/2015/statements/pdf/BE_fr.pdf

dimension humanitaire. L'Ambassadrice a aussi regretté l'absence de conférence sur le Moyen-Orient telle que prévue dans le plan d'action de 2010, mais à nouveau en laissant à d'autres la responsabilité de faire bouger les lignes, la Belgique considérant qu'« *il revient aux États de la région de trouver une voie à suivre qui soit acceptable pour tous* ».
Conformément *à l'Action n°20 du* Plan d'action adopté dans le document final de la RevCon 2010, la Belgique a publié en mai 2015 un rapport[49] sur ses actions et positions au regard des trois piliers du TNP. Le chapitre relatif au premier pilier « désarmement nucléaire » permet d'éclairer la vision belge à la fois du désarmement et de sa posture au sein de l'OTAN. La Belgique est « *fermement déterminée* » à œuvrer pour un monde sans armes nucléaires. Dans ce but, elle voit l'approche dite du « *Building Blocks* » comme un complément et un processus parallèle à l'approche « étape par étape ». Cette déclaration va donc plus loin que le discours général, mais est aussi logique puisqu'elle correspond au document de travail « *Building Blocks for a World without Nuclear Weapons* »[50] déposé en juin 2013 au sein de l'OEWG[51], et auquel a adhéré la Belgique. La Belgique se félicite *également* du discours du président Obama à Berlin en juin 2013, qui soulignait la volonté de mettre en œuvre un plan de réduction de toutes les armes nucléaires (stratégiques et tactiques). La Belgique « encourage » les États-Unis et la Russie à inclure dans leur prochain cycle de réduction bilatérale les armes nucléaires non stratégiques et à développer les mesures de transparence et de confiance. Pas un mot cependant sur la présence des B-61 sur son territoire.

---

49. *Report submitted by Belgium, Implementation of the action plan of the 2010 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons*, mai 2015, www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp ?symbol=NPT/CONF.2015/39
50. *Australia, Belgium, Canada, Finland, Germany, Italy, Japan, Netherlands, Poland, Portugal, Slovakia and Sweden : Building Blocks for a World without Nuclear Weapons* (A/AC.281/WP.4), sur le site www.unog.ch
51. *Manual for Governments on the UN Open Ended Working Group on Nuclear Disarmament : Open the Door to a Nuclear Weapons Free World*, juin 2013, sur le site www.2020visioncampaign.org

ANNEXE 1 : TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Ce Traité multilatéral, ouvert à la signature le 1er juillet 1968 à Londres, Moscou et Washington, est entré en vigueur le 5 mars 1970, pour une durée initiale de 25 ans. Les conférences d'examen ont lieu tous les cinq ans. Lors de la Conférence de 1995 (conformément à l'article X, alinéa 2), le Traité fut prorogé pour une durée indéfinie.

Le TNP distingue les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) des États non dotés (ENDAN). Les États dotés sont ceux qui ont fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif explosif nucléaire avant le 1er janvier 1967. Ces pays sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique (aujourd'hui la Fédération de Russie). Les États non dotés d'armes nucléaires sont les États Parties qui renoncent à acquérir des armes nucléaires.

Le TNP comporte trois piliers principaux, définis dans les six premiers articles :

Pilier « non-prolifération » (articles I, II et III)
- Les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas transférer d'armes nucléaires ni à aider un État non doté à acquérir des armes nucléaires, de technologies connexes, ou le contrôle de telles armes et dispositifs ; et les États non dotés d'armes nucléaires s›engagent à ne pas accepter le transfert d'armes nucléaires et à ne pas en fabriquer.
- Des garanties sont créées pour garantir que les produits fissiles spéciaux fabriqués ou utilisés dans les installations nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires servent uniquement des fins pacifiques. Ces garanties sont gérées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Pilier « usage pacifique de l'énergie nucléaire » (articles IV et V)
- Le TNP reconnaît le droit de chaque État partie de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il autorise les États dotés d'armes nucléaires à aider les États non dotés à exploiter les technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Pilier « désarmement » (article VI)
- Le TNP exhorte les États parties à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures relatives au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Texte du traité

Les États qui concluent le présent Traité, ci-après dénommés les « Parties au Traité »,
Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauve garder la sécurité des peuples,
Persuadés que la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le risque de guerre nucléaire,
En conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies demandant la conclusion d'un accord sur la prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires,
S›engageant à coopérer en vue de faciliter l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique aux activités nucléaires pacifiques,
Exprimant leur appui aux efforts de recherche, de mise au point et autres visant à favoriser l'application, dans le cadre du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du principe d'une garantie efficace du flux de matières brutes et de produits fissiles spéciaux grâce à l'emploi d'instruments et autres moyens techniques en certains points stratégiques,
Affirmant le principe selon lequel les avantages des applications pacifiques de la technologie nucléaire, y compris tous sous-produits technologiques que les États dotés d'armes nucléaires pourraient obtenir par la mise au point de dispositifs nucléaires explosifs, devraient être accessibles, à des fins pacifiques, à toutes les Parties au Traité, qu'il s›agisse d'États dotés ou non dotés d'armes nucléaires,

Convaincus qu'en application de ce principe, toutes les Parties au Traité ont le droit de participer à un échange aussi large que possible de renseignements scientifiques en vue du développement plus poussé des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et de contribuer à ce développement à titre individuel ou en coopération avec d'autres États,
Déclarant leur intention de parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire,
Demandant instamment la coopération de tous les États en vue d'atteindre cet objectif,
Rappelant que les Parties au Traité de 19631 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ont, dans le Préambule dudit Traité, exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin,
Désireux de promouvoir la détente internationale et le renforcement de la confiance entre États afin de faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes, et l'élimination des armes nucléaires et de leurs vecteurs des arsenaux nationaux en vertu d'un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,
Rappelant que, conformément à la Charte des Nations Unies, les États doivent s›abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les Buts des Nations Unies, et qu'il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,
Sont convenus de ce qui suit :

Article I
Tout État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; et à n›aider, n›encourager ni inciter d'aucune façon un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

Article II
Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs; et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Article III
1. Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à accepter les garanties stipulées dans un accord qui sera négocié et conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément au Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique1 et au système de garanties de ladite Agence, à seule fin de vérifier l'exécution des obligations assumées par ledit État aux termes du présent Traité en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les modalités d'application des garanties requises par le présent article porteront sur les matières brutes et les produits fissiles spéciaux, que ces matières ou produits soient produits, traités ou utilisés dans une installation nucléaire principale ou se trouvent en dehors d'une telle installation. Les garanties requises par le présent article s'appliqueront à toutes matières brutes ou tous produits fissiles spéciaux dans toutes les activités nucléaires pacifiques exercées sur le territoire d'un tel État, sous sa juridiction, ou entreprises sous son contrôle en quelque lieu que ce soit.
2. Tout État Partie au Traité s'engage à ne pas fournir : a) de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux, ou b) d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux, à un État non doté d'armes nucléaires,

quel qu'il soit, à des fins pacifiques, à moins que lesdites matières brutes ou lesdits produits fissiles spéciaux ne soient soumis aux garanties requises par le présent article.

3. Les garanties requises par le présent article seront mises en œuvre de manière à satisfaire aux dispositions de l'article IV du présent Traité et à éviter d'entraver le développement économique ou technologique des Parties au Traité, ou la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques, notamment les échanges internationaux de matières et d'équipements nucléaires pour le traitement, l'utilisation ou la production de matières nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du présent article et au principe de garantie énoncé au Préambule du présent Traité.
4. Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité concluront des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour satisfaire aux exigences du présent article, soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres États conformément au Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La négociation de ces accords commencera dans les 180 jours qui suivront l'entrée en vigueur initiale du présent Traité. Pour les États qui dé poseront leur instrument de ratification ou d'adhésion après ladite période de 180 jours, la négociation de ces accords commencera au plus tard à la date de dépôt dudit instrument de ratification ou d'adhésion. Lesdits accords devront entrer en vigueur au plus tard 18 mois après la date du commencement des négociations.

Article IV

1. Aucune disposition du présent Traité ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles premier et II du présent Traité.
2. Toutes les Parties au Traité s'engagent à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ont le droit d'y participer. Les Parties au Traité en mesure de le faire devront aussi coopérer en contribuant, à titre individuel ou conjointement avec d'autres États ou des organisations internationales, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement.

Article V

Chaque Partie au Traité s'engage à prendre des mesures appropriées pour assurer que, conformément au présent Traité, sous une surveillance internationale appropriée et par la voie de procédures internationales appropriées, les avantages pouvant découler des applications pacifiques, quelles qu'elles soient, des explosions nucléaires soient accessibles sur une base non discriminatoire aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, et que le coût pour lesdites Parties des dispositifs explosifs utilisés soit aussi réduit que possible et ne comporte pas de frais pour la recherche et la mise au point. Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité seront en mesure d'obtenir des avantages de cette nature, conformément à un accord international spécial ou à des accords internationaux spéciaux, par l'entremise d'un organisme international approprié où les États non dotés d'armes nucléaires seront représentés de manière adéquate. Des négociations à ce sujet commenceront le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du Traité. Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité pourront aussi, s'ils le souhaitent, obtenir ces avantages en vertu d'accords bilatéraux.

Article VI

Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Article VII

Aucune clause du présent Traité ne porte atteinte au droit d'un groupe quelconque d'États de conclure

des traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs.

Article VIII

1. Toute Partie au Traité peut proposer des amendements au présent Traité. Le texte de tout amendement proposé sera soumis aux gouvernements dépositaires qui le communiqueront à toutes les Parties au Traité. Si un tiers des Parties au Traité ou davantage en font alors la demande, les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence à laquelle ils inviteront toutes les Parties au Traité pour étudier cet amendement.
2. Tout amendement au présent Traité devra être approuvé à la majorité des voix de toutes les Parties au Traité, y compris les voix de tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité et de toutes les autres Parties qui, à la date de la communication de l'amendement, sont membres du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'amendement entrera en vigueur à l'égard de toute Partie qui déposera son instrument de ratification dudit amendement, dès le dépôt de tels instruments de ratification par la majorité des Parties, y compris les instruments de ratification de tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité et de toutes les autres Parties qui, à la date de la communication de l'amendement, sont membres du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Par la suite, l'amendement entrera en vigueur à l'égard de toute autre Partie dès le dépôt de son instrument de ratification de l'amendement.
3. Cinq ans après l'entrée en vigueur du présent Traité, une conférence des Parties au Traité aura lieu à Genève (Suisse), afin d'examiner le fonctionnement du présent Traité en vue de s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation. Par la suite, à des intervalles de cinq ans, une majorité des Parties au Traité pourra obtenir, en soumettant une proposition à cet effet aux gouvernements dépositaires, la convocation d'autres conférences ayant le même objet, à savoir examiner le fonctionnement du Traité.

Article IX

1. Le présent Traité est ouvert à la signature de tous les États. Tout État qui n'aura pas signé le présent Traité avant son entrée en vigueur conformément au paragraphe 3 du présent article pourra y adhérer à tout moment.
2. Le présent Traité sera soumis à la ratification des États signataires. Les instruments de ratification et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui sont par les présentes désignés comme gouvernements dépositaires.
3. Le présent Traité entrera en vigueur après qu'il aura été ratifié par les États dont les gouvernements sont désignés comme dépositaires du Traité, et par quarante autres États signataires du présent Traité, et après le dépôt de leurs instruments de ratification. Aux fins du présent Traité, un État doté d'armes nucléaires est un État qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1er janvier 1967.
4. Pour les États dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après l'entrée en vigueur du présent Traité, celui-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.
5. Les gouvernements dépositaires informeront sans délai tous les États qui auront signé le présent Traité ou y auront adhéré de la date de chaque signature, de la date de dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur du présent Traité et de la date de réception de toute demande de convocation d'une conférence ainsi que de toute autre communication.
6. Le présent Traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

Article X

1. Chaque Partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du Traité si elle décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent Traité, ont compromis les intérêts suprêmes de son pays. Elle devra notifier ce retrait à toutes les autres Parties au Traité ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois.

Ladite notification devra contenir un exposé des événements extraordinaires que l'État en question considère comme ayant compromis ses intérêts suprêmes.

2. Vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité, une conférence sera convoquée en vue de décider si le Traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. Cette décision sera prise à la majorité des Parties au Traité.

Article XI

Le présent Traité, dont les textes anglais, russe, espagnol, français et chinois font également foi, sera déposé dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies dûment certifiées conformes du présent Traité seront adressées par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des États qui auront signé le Traité, ou qui y auront adhéré. EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent Traité. FAIT en trois exemplaires à Londres, Moscou et Washington, le premier juillet mil neuf cent soixante-huit.

ANNEXE 2 : L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE

Le 19 mai 2015, le gouvernement autrichien a annoncé au cours de la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire qu'il renommait le texte originellement intitulé « l'Engagement autrichien » (*Austrian Pledge*) par « l'Engagement humanitaire » (*Humanitarian Pledge*). Au 30 septembre 2015, ce texte *était soutenu* par 117 Etats.

Texte de l'Engagement humanitaire

A la lumière des faits importants et des conclusions qui ont été présentés aux conférences internationales à Oslo, Nayarit et Vienne, nous, les Etats soutenant et/ou adhérant à cet engagement, sommes arrivés aux conclusions inéluctables suivantes et nous engageons à aller de l'avant en leur donnant suite, avec les parties intéressées, dans les instances disponibles, y compris dans le contexte du TNP et de sa prochaine Conférence d'examen de 2015 :
Conscients des souffrances inacceptables subies par les victimes d'explosions d'armes nucléaires et d'essais nucléaires et reconnaissant qu'une réponse adéquate aux besoins et aux droits des victimes n'a pas encore été fournie,
Comprenant que les conséquences immédiates, à moyen et à long terme, de l'explosion d'une arme nucléaire sont beaucoup plus graves que ce que nous pensions autrefois et ne seront pas circonscrites aux frontières mais auront un effet régional ou même mondial, menaçant potentiellement la survie de l'humanité,
Reconnaissant la complexité et la corrélation entre ces conséquences sur la santé, l'environnement, les infrastructures, la sécurité alimentaire, le climat, le développement, la cohésion sociale et l'économie mondiale qui sont systémiques et potentiellement irréversibles,
Conscients que le risque d'explosion d'une arme nucléaire est bien plus grand que ce que l'on pensait auparavant et, de fait, augmente avec la prolifération croissante, l'abaissement du seuil technique de la capacité de production d'armes nucléaires, la modernisation des arsenaux nucléaires des États dotés d'armes nucléaires en cours et le rôle qui est accordé aux armes nucléaires dans les doctrines nucléaires des États qui les possèdent,
Conscients du fait que le risque d'utilisation des armes nucléaires et les conséquences inacceptables qui y sont liées pourront uniquement être évités quand toutes les armes nucléaires seront éliminées,
Soulignant que les conséquences de l'explosion d'une arme nucléaire et les risques liés aux armes nucléaires concernent la sécurité de toute l'humanité et que tous les États partagent la responsabilité d'empêcher toute utilisation d'armes nucléaires,
Soulignant que l'ampleur des conséquences de l'explosion d'une arme nucléaire et les risques qui y sont associés soulèvent des questions morales et éthiques profondes qui vont au-delà des débats sur la légalité des armes nucléaires,
Conscients qu'aucune réponse adéquate nationale ou internationale capable de répondre aux souffrances humaines et aux souffrances humanitaires qui résulteraient de l'explosion d'une arme nucléaire dans une zone peuplée n'existe, et qu'il est peu probable qu'une telle capacité existe un jour,
Affirmant qu'il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances,
Réitérant le rôle crucial que jouent les organisations internationales, les organismes de l'ONU concernés, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les représentants élus, les universitaires et la société civile pour faire avancer l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires,
Nous considérons qu'il est de notre responsabilité et par conséquent nous engageons à présenter les discussions fondées sur des faits, les conclusions et les preuves incontestables de la Conférence de Vienne, qui s'appuie sur les conférences précédentes d'Oslo et de Nayarit, au sein de toutes les instances pertinentes, et particulièrement à la Conférence d'examen du TNP de 2015 et dans le cadre de l'ONU, puisqu'elles devraient être au centre de toutes les délibérations, obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire,

Nous nous engageons à poursuivre l'impératif de la sécurité humaine pour tous et à promouvoir la protection des civils face aux risques induis par les armes nucléaires,
Nous appelons tous les États parties au TNP à renouveler leur engagement pour l'urgence et la pleine mise en œuvre des obligations existantes en vertu de l'Article VI, et à cette fin, à identifier et à prendre des mesures efficaces pour combler le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires et nous nous engageons à coopérer avec toutes les parties prenantes pour atteindre cet objectif,
Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures provisoires concrètes pour réduire le risque d'explosions d'armes nucléaires, y compris réduire l'état opérationnel des armes nucléaires, retirer les armes nucléaires déployées pour les stocker, diminuer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et des réductions rapides de tous les types d'armes nucléaires,
Nous nous engageons à coopérer avec toutes les parties prenantes pertinentes, États, organisations internationales, le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, parlementaires et société civile, afin de stigmatiser, d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires, à la lumière de leurs conséquences humanitaires inacceptables et des risques qui y sont associés.

LES RAPPORTS DU GRIP

2013/1 **Côte d'Ivoire et Mali, au cœur des trafics d'armes en Afrique de l'Ouest,**
Georges Berghezan, 40 p., 7 €

2013/2 **Le contrôle du courtage en armements – Quelle mise en œuvre au sein de l'UE ?,**
Kloé Tricot O'Farrell, 36 p., 7 €

2013/3 **Mali – De l'intervention militaire française à la reconstruction de l'État,**
Bernard Adam, 32 p., 7 €

2013/4 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – compendium 2013,**
Sabrina Lesparre et Luc Mampaey, 52 p., 8 €

2013/5 **Sur les traces des armes dans le dédale procheoriental,**
Fanny Lutz, 40 p., 7 €

2013/6 **Le « pivot » américain vers l'Asie – Conséquences sur le système de défense antimissile américain, asiatique et européen,**
Bruno Hellendorff et Bérangère Rouppert, 32 p., 6 €

2013/7 **Le Sommet sur la sécurité nucléaire à la croisée des chemins : entre doutes et ambitions,**
Sylvain Fanielle, 36 p., 7 €

2013/8 **La Conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive et leurs vecteurs au MoyenOrient,**
Bérangère Rouppert, 44 p., 7 €

2013/9 **Arms Transfers to The Syrian Arab Republic : Practice and Legality,**
Mélanie De Groof, 56 p., 8 €

2013/10 **Un New Deal pour le marché européen de la défense ? La position de la Commission en vue du Conseil européen de décembre 2013**,
Quentin Genard et Sabine Sarraf, 24 p., 6 €

2013/11 **Groupes armés actifs en R. D. Congo – Situation dans le « Grand Kivu » au 2e semestre 2013,**
Georges Berghezan, 36 p., 6 €

2014/1 **L'Iran et la question syrienne – Des « printemps arabes » à Genève II,**
Mohammad-Reza Djalili et Thierry Kellner, 32 p., 6 €

2014/2 **Le programme nucléaire iranien : Rétrospective sur les accords conclus avec l'AIEA et le « P5+1 »,**
Bérangère Rouppert, 35 p., 6 €

2014/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – compendium 2014,**
Sophie Durut et Luc Mampaey, 52 p., 8 €

2014/4 **Répertoire des entreprises du secteur de l'armement en Belgique,**
Louis Discors et Luc Mampaey, 48 p., 7 €

2014/5 **Initiatives de l'UE pour le contrôle des armes légères : vers une meilleure coordination,**
Cédric Poitevin, 40 p., 7 €

2014/6 **Le traçage des armes sur les lieux de conflits : leçons et perspectives,**
Claudio Gramizzi, 22 p., 6 €

2014/7 **Au vent mauvais : Comment la vente des Mistral à la Russie sape les efforts de l'Union européenne,**
Roy Isbister et Yannick Quéau, 20 p., 6 €

2015/1 **Quelle place occupe la Turquie sur les marchés de défense ?,**
Yannick Quéau, 28 p., 7 €

2015/2 **Armes artisanales en RDC : enquête au Bandundu et au Maniema**,
Georges Berghezan, 44 p., 7 €

2015/3 **Groupes armés au Katanga : épicentre de multiples conflits,**
Georges Berghezan, 38 p., 7 €

Abonnez-vous en quelques clics aux « Rapports du GRIP » : www.grip.org
10 numéros par an pour 60 € (frais de port inclus)

TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE
L'échec de 2015 mènera-t-il au succès de la Première Commission ?

Les quatre semaines de la 9e conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (dite « RevCon 2015 »), du 27 avril au 22 mai 2015, se sont achevées dans la division. Personne ne remet en question que le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Mais le problème est qu'il n'est plus que cela : le pilier « désarmement nucléaire » est dans un état de mort clinique.

Au cours de la session finale, le délégué de l'Afrique du Sud a déploré un « manque de courage moral » et osé une comparaison forte en affirmant que le TNP « avait dégénéré en l'expression de la volonté d'un petit nombre, comme cela était le cas sous le régime de l'apartheid ». Au lendemain de la RevCon 2015 se pose donc la question de la crédibilité du TNP, voire de son obsolescence, du moins pour ce qui concerne son pilier « désarmement ».

Le résultat est contrasté : si cette RevCon 2015 a bel et bien été un échec, elle a aussi été une opportunité pour l'expression de réflexions sur des voies alternatives. Plus de 100 pays se sont rassemblés autour d'un « Engagement humanitaire » (Humanitarian Pledge) proposé par l'Autriche, dans le but de « combler le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ».

Dans ou en dehors du système onusien, cette nouvelle dynamique doit se poursuivre avec un seul objectif, rappelé par le Pape François à l'ONU le 25 septembre 2015 : « œuvrer pour un monde sans armes nucléaires, en appliquant pleinement l'esprit et la lettre du Traité de non-prolifération, en vue d'une prohibition totale de ces instruments ».

Jean-Marie Collin est chercheur associé au GRIP, Directeur France du réseau international des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND) et Vice-Président de l'organisation Arrêtez La Bombe (ALB). Son expertise porte principalement sur la dissuasion nucléaire, le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération nucléaire.